

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2014**

AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE RÉUNION :  
11 MARS 2014

L'an deux mille quatorze et le dix-huit mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LADOIX-SERRIGNY régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Aimé VUITTENEZ, Maire.

Présents : M. Aimé VUITTENEZ, Mme Chantal GAUTHRAY, M. Michel SAUVAIN, Mme Yvette MARCILLET, MM. Vincent LUCOTTE, Georges DURAND, Mme Evelyne GAUDILLAT, Mlle Nadine AGUADO, MM. François DESERTOT, Christian KUTTER, Mme Julie GUYOT, M. Jérôme FOL, Mmes Maryse MALLARD, Chantal MALDANT

Absents excusés : M. Pierre ANTOINE ayant donné pouvoir à M. Michel SAUVAIN  
M. Emilien DURIGON ayant donné pouvoir à M. Georges DURAND  
M. Pierre CORNU ayant donné pouvoir à M. Vincent LUCOTTE

Absents : Mlle Natacha GRIVOT, M. Daniel ESCUTENAIRE

Secrétaire de séance : M. Vincent LUCOTTE

*Le compte rendu de la séance précédente, après lecture, est approuvé à l'unanimité.*

- 1) *Création d'un emploi saisonnier été 2014*
- 2) *Compte administratif 2013*
- 3) *Compte de gestion 2013*
- 4) *Vote des taux*
- 5) *Affectations de résultats*
- 6) *Budget Primitif 2014*
- 7) *Autorisation au Maire à ester en justice dans le cadre du redécoupage des cantons de Côte d'Or portant délimitation des cantons dans le département*

\*\*\*\*\*

1) **CRÉATION D'UN EMPLOI SAISONNIER ÉTÉ 2014**

Afin de renforcer l'équipe du service voirie, le Conseil Municipal **ACCEPTE**, à raison de 16 voix pour et une contre (Julie GUYOT) de créer un emploi occasionnel d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe d'une durée hebdomadaire de 35 heures du 5 mai 2014 au 31 octobre 2014.

2) **COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Sous la présidence de Mme Chantal GAUTHRAY, 1<sup>ère</sup> adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2013 qui s'établit comme ci-après.

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif du budget communal 2013.

Libellés	Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>		
Budget principal	941 877,23	2 162 491,00
Budgets annexes :		
* de la forêt	6 482,73	330 421,56
* de la salle et du caveau P. Gourillon	16 814,48	35 480,75
<b>Totaux de la section de fonctionnement</b>	<b>965 174,44</b>	<b>2 528 393,31</b>
<b>Section d'investissement</b>		
Budget principal	1 896 477,39	1 085 298,79
Budgets annexes :		
* de la forêt	27 364,41	12 525,92
* de la salle et du caveau P. Gourillon	24 171,33	17 844,48
<b>Totaux de la section d'investissement</b>	<b>1 948 013,13</b>	<b>1 115 669,19</b>
<b>Résultats globaux</b>	<b>2 913 187,57</b>	<b>3 644 062,50</b>
<b>EXCÉDENT CUMULÉ</b>	<b>730 874,93</b>	

### 3) COMPTE DE GESTION 2013

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par M. le Trésorier Principal de Beaune.

### 4) VOTE DES TAUX 2014

Le Conseil Municipal **FIXE**, à l'unanimité les taux d'imposition des trois taxes directes locales à appliquer en 2014 qui sont sans changement par rapport à ceux de 2013.

* TAXE D'HABITATION	10,08 %
* TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	22,59 %
* TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	37,42 %

### 5) AFFECTATIONS DE RÉSULTATS 2013

Le Conseil Municipal **PROCÈDE**, à l'unanimité, à l'affectation des résultats de l'exercice 2013 sur le budget principal et les budgets annexes pour pouvoir passer les écritures d'ordre correspondantes.

## 6) BUDGET PRIMITIF 2014

Projetant de réaliser et de poursuivre en 2014 diverses opérations d'investissement et de fonctionnement, telles que des travaux de voirie Avenue du Champ de Foire, chemin communal des Lauchères, la maison des associations et le mobilier correspondant, le terrain multisports et divers aménagements paysagers, la révision du plan local d'urbanisme, l'étude éco-village avenir, des travaux de signalisation, l'enfouissement des réseaux téléphoniques et électriques ainsi que la mise en place des dispositifs d'éclairages au hameau de Buisson, la réparation d'une cloche à l'Eglise, un logiciel secrétariat et comptabilité, le remplacement du chauffe-eau de l'école maternelle, l'achat d'un deuxième défibrillateur, les illuminations, le Conseil Municipal, **VOTE** à l'unanimité le budget primitif 2014 dont la balance récapitulative se présente de la façon suivante :

LIBELLÉS	DÉPENSES	RECETTES
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Budget principal</b>	1 767 980	1 863 071
Budget annexe de la forêt	240 560	340 560
Budget annexe de la salle et du caveau P. Gourillon	38 655	38 655
<i>Sous-total de la section de fonctionnement</i>	<b>2 047 195</b>	<b>2 242 286</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Budget principal</b>	1 566 782	1 566 782
Budget annexe de la forêt	84 839	84 839
Budget annexe de la salle et du caveau P. Gourillon	15 677	15 677
<i>Sous-total de la section d'investissement</i>	<b>1 667 298</b>	<b>1 667 298</b>
	<b>3 714 493</b>	<b>3 909 584</b>
<i>Résultat global.....</i>		<b>195 091</b>

## 7) AUTORISATION AU MAIRE A ESTER EN JUSTICE DANS LE CADRE DU REDECOUPEGE DES CANTONS DE COTE D'OR POURTANT DELIMITATION DES CANTONS DANS LE DEPARTEMENT

Le décret n°2014-175 du 18 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département de la Côte d'Or vient d'être publié au Journal Officiel du 22 février. Malgré l'avis défavorable du Conseil Général et celui de plus de 250 communes et intercommunalités de Côte d'Or, aucune modification d'ampleur n'y a été apportée. Le Conseil Général ne souhaite pas laisser faire sans réagir et souhaite contester ce décret devant le conseil d'Etat afin d'en demander son annulation et son réexamen.

Chaque conseil municipal peut en faire de même. Pour intenter une action contentieuse, le Maire doit y être autorisé par le conseil municipal dans le cadre d'une délégation pour ester en justice au nom de la commune.

Un débat s'engage entre les élus : Monsieur le Maire apporte des précisions suite à une réunion de bureau communautaire en évoquant la solidarité des 54 communes de l'agglomération dans ce redécoupage des cantons. Monsieur Michel SAUVAIN quant à lui pense que cela peut être une belle opportunité pour la commune de se faire connaître.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à raison de :

**3 voix pour** (Aimé VUITTENEZ, Pierre CORNU et François DESERTOT)

**3 voix contre** (Michel SAUVAIN, Pierre ANTOINE et Georges DURAND)

**11 abstentions** (Emilien DURIGON, Chantal MALDANT, Maryse MALLARD, Evelyne GAUDILLAT, Vincent LUCOTTE, Yvette MARCILLET, Chantal GAUTHRAY, Julie GUYOT, Christian KUTTER, Jérôme FOL et Nadine AGUADO)

**AUTORISE** le Maire à représenter la commune devant le Conseil d'Etat, par le dépôt d'un recours pour excès de pouvoir à l'encontre du décret N°204-175 et à effectuer tous les actes nécessaires à cette action, conformément aux dispositions des articles du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Questions diverses :**

Monsieur le Maire informe le conseil que bureau communautaire du 13 mars dernier a émis un avis favorable sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de LADOIX-SERRIGNY. Toutefois, cet avis est assorti de la prescription suivante : le nombre de logements aidés imposés par le PLU doit atteindre au moins 10 % de la production totale pour être compatible avec le Programme Local d'Habitat (PLH). Par ailleurs, il a été demandé au bureau de se prononcer plus spécifiquement sur la zone d'activités des Barrigards.

M. le Maire a pris contact avec les services de la DDT et le cabinet Perspectives afin de voir ce qu'il convient de faire pour se mettre en conformité avec ces deux points.

Quelques élus demandent pourquoi les pierres barrant l'entrée du stade ont été écartées, M. SAUVAIN leur répond que c'est suite au dernier vide-grenier qu'il y avait eu cet aménagement mais que dans le programme des travaux d'avril du service technique il est prévu de les remettre en place, surtout avant l'éventuelle arrivée des gens du voyage.

L'Association des Maires de la Côte d'Or (AMF 21) a adressé un courrier au sujet du bureau de poste et de son éventuelle transformation en agence communale ou en relais-commerçant. Le Président de l'AMF 21 souhaite connaître les arguments objectifs (autre que « de principe ») qui pourraient être sérieusement avancés à l'appui du bureau de poste dans son statut actuel à LADOIX-SERRIGNY. Une réponse sera rédigée dans ce sens.

Monsieur le Maire fait part du résultat de la rencontre le 10 mars dernier en présence de Maître CHEVILLON et du propriétaire riverain des parcelles AS 469 et 470 portant sur l'accès communal à la cour située derrière le bureau de Poste.

Aux dernières nouvelles, les propriétaires seraient prêts à vendre, M. Le Maire doit les rencontrer dans les prochains jours afin de connaître leur prix.

Les élus prennent connaissance d'un courrier de M. BEAUGEY Jean-Pierre qui se porte candidat pour l'acquisition de la parcelle AP 165 acquise par la commune dans le cadre d'une opération d'un bien vacant et sans maître.

Mme Berthe PATHIAUX, propriétaire au hameau de BUISSON, demande l'acquisition pour l'euro symbolique d'une parcelle communale qu'elle entretient régulièrement. Ce dossier sera étudié ultérieurement.

M. DENIZOT domicilié à Corcelles a écrit en mairie pour se plaindre de l'état des accotements de la Route départementale 20 A. Dans ce cadre, M. VUITTENEZ s'est rendu sur place avec M. PAUTET du conseil général qui s'est engagé à faire le nécessaire ainsi que dans d'autres routes départementales sur la commune. M. SAUVAIN signale que la solution serait la mise en place de trottoirs sur toute la longueur de la RD 20 A.

Par la même occasion, M. PAUTET a constaté l'état détérioré du pont à Corcelles, le conseil général procédera à sa réparation au cours du mois prochain.

M. DESERTOT informe que la maintenance du réseau de l'éclairage public a eu lieu la semaine dernière, les prochaines auront lieu mi-juillet et mi-novembre.

Mme GAUTHRAY met en place la cérémonie du 19 mars 2014.

Lettres de remerciements.

La séance est levée à 22 h 00.